

**Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif**

N° dossier SPANC de l'Adour : **CF/123/18/374 RL**

Visite effectuée le **14/06/18**

Nombre de page du présent rapport : 2

**Propriétaire :**

Nom (ou raison sociale) : M. IZARD Géraud  
 Adresse actuelle : 9 rue Caplanne – 64140 BILLERE  
 Téléphone : 05.59.13.88.43

**Terrain :**

Adresse : Peyras Arrimoula – 65710 CAMPAN  
 Parcelle habitation : L 124  
 Superficie du terrain : 10000 m<sup>2</sup>  
 Superficie disponible : 100 m<sup>2</sup>  
 Traitement adapté au sol : inconnu  
 Exutoire sur parcelle : Aucun

**Habitation :**

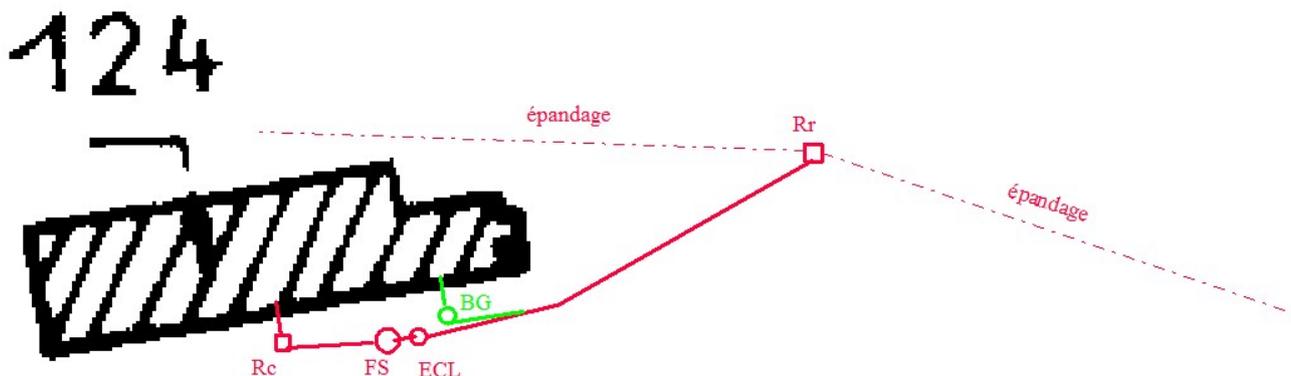
Type de bâtiment : Résidence Secondaire  
 Nombre de pièces principales : 5  
 Nombre d'occupants : 1  
 Parcelle assainissement : L 123

**Installation d'assainissement existante :**

Date de mise en place : 1983  
 Type d'installation : Selon facture : fosse septique de 1000 L, filtre épurateur à cheminement lent, bac à graisse de 250 L et épandage souterrain de 60 ml  
 Regards : /

**Plan de l'installation :**

Le schéma ci-dessous a été réalisé selon les déclarations de l'utilisateur et/ou les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.



## Liste des points contrôlés :

Liste des points contrôlés	Evaluation contrôleur	Observations
<b>Modifications de l'installation suite à la dernière visite du SPANC</b>		
Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation	Non	/
Réalisation des travaux conformément aux observations du précédent rapport de visite	Non	Installation toujours inaccessible
<b>Evaluation des risques sanitaires et environnementaux</b>		
Contact direct possible avec des eaux usées non traitées (défaut de sécurité sanitaire)	Non	/
Risque de transmission de maladies vectorielles (zone de lutte contre les moustiques)	Non concerné	/
Nuisances olfactives	Non	/
Défaut de structure ou fermeture des ouvrages	Non évaluable	Installation totalement inaccessible
Installation située en zone à enjeux sanitaires	Non	/
Installation située en zone à enjeux environnementales	Non	/
Installation incomplète	Non	/
<b>Adéquation entre installation d'assainissement / usage / milieu</b>		
Installation significativement sous-dimensionnée	Non	/
Dysfonctionnement(s) majeur(s) constaté(s)	Non évaluable	Installation totalement inaccessible
Implantation à plus de 35 m en amont hydraulique d'un puits AEP déclaré	Oui	/
Installation respectant l'article 3 de l'Arrêté du 07/09/09	Oui	/
Cas des installations agréées : installation respectant la mise en œuvre et les conditions d'emploi du fabricant	Non concerné	/
Ensemble des eaux usées collectées	Oui	/
Collecte indépendante des eaux usées et eaux parasites	Oui	/
<b>Evaluation du fonctionnement de l'installation</b>		
Ecoulement correct des eaux usées à travers l'installation	Non évaluable	Installation totalement inaccessible
Cas des installations agréées : fonctionnement et entretien conforme aux conditions du fabricant	Non concerné	/
<b>Evaluation de l'accessibilité, de l'entretien et de l'usure</b>		
Entretien conforme	Non	Pas d'entretien réalisé
Réalisation des vidanges par un vidangeur agréé / fréquence conforme aux guides d'utilisation pour installation agréée	Non évaluable	Pas de vidange réalisée
Curage des canalisations (hors épandage)	Non	/
Regards dégagés et accessibles	Non	Installation totalement inaccessible
Défaut lié à l'usure (fissures, corrosion, déformation, ...)	Non évaluable	Installation totalement inaccessible

## Evaluation et classement de l'installation d'assainissement non collectif :

- Installation inexistante
- Installation présentant des dangers pour la santé des personnes
- Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement
- Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation présentant un défaut d'entretien ou une usure

**Conformité de l'installation :** L'installation d'assainissement est classée **conforme** au sens de l'Arrêté du 27 avril 2012 car elle semble complète. Notons cependant qu'elle est en totalité inaccessible, donc non vérifiable et non entretenue.

<input type="checkbox"/> <b>Travaux nécessaires à une mise en conformité</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Liste de recommandations</b>
--	---

1. Rendre accessible la totalité de l'installation par la mise en place de rehausse

- **Délai imparti à la réalisation des travaux :** recommandation non soumise à un délai de réalisation
- **Fréquence de contrôle appliquée à l'installation :** 4 ans

Fait à **Bagnères-de-Bigorre**, le **15 juin 2018**.  
Le Président du SPANC,  
Gérard MENVIELLE.